

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	12	3	8

Séance du 21 AOÛT 2023

Date de la convocation : 16 août 2023
Date d'affichage : 25 août 2023

Président de séance : Frédéric BIENVENU

Présents : Frédéric BIENVENU - Guy BARTHET - Claire MEDALE-GIAMARCHI - Joëlle DOUARCHE - Jean-Pierre BOIX - Caroline BREZILLON - Evelyne ICARD - Christian JANOTTO – Laëtitia LOUBIERES - Christian MOULIS - Valérie PICAVEZ - Alain SENTENAC.

Absents excusés et représentés

Annie CAZEAUX a donné pouvoir à Caroline BREZILLON
Béatrice MAILHOL a donné pouvoir à Frédéric BIENVENU
Michel PORTET a donné pouvoir à Guy BARTHET

Absents excusés : Christelle GASTON - Didier LASSALLE - Samuel MARTIN - Elodie RANALDI

Absents : Laurette LAWSON - Jean-Marc PEDUSSAUT - Frédéric ROUAIX - David SANCHEZ

Secrétaire de séance : Claire MEDALE-GIAMARCHI

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 juin 2023

Pour : 14

Contre :

Abstention : 1 (Mme Picavez)

Ordre du jour :

FINANCES LOCALES

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Travaux piscine)
2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Maison de santé pluridisciplinaire)
3. MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. **VENTE D'UN VEHICULE DE LA MAIRIE**
5. NUMEROTATION DE LA RUE DE LA GARE
6. **SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

7. **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE (Titres d'identité et de voyage)**

FINANCES LOCALES

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Travaux à la piscine municipale)

Rapporteur Monsieur Christian MOULIS – Conseiller municipal

Le Conseil Municipal est informé que des travaux urgents sur la filtration ont été indispensables pour permettre la réouverture de la piscine municipale durant la période estivale.

La société SOCOMEX, spécialisée dans ce type d'intervention, a fait parvenir un devis d'un montant de 38 850 € HT soit 46 620 € TTC. Ces travaux ont été engagés avant la fin de l'année 2023.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes haut-garonnaises dans les travaux pour les équipements de plein air, et plus particulièrement pour les piscines.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre des travaux à la piscine municipale.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux à la piscine municipale.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ces demandes ;

Pour : 15

Contre :

Abstention :

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Maison de santé pluridisciplinaire)

Rapporteur Monsieur Guy BARTHET - adjoint en charge des finances

Il est rappelé au conseil municipal le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire afin notamment de lutter contre la désertification médicale. La commune de Montesquieu-Volvestre a posé 3 objectifs sur cette opération de création de maison de santé :

- Créer une offre sanitaire globale en construisant des locaux destinés à la location pour les professions médicales et paramédicales de la commune
- Compléter l'offre médicale libérale grâce à une offre de salariat (centre de santé)
- Intégrer cette nouvelle structure au sein d'un îlot sanitaire et social.

Les travaux consisteront en la construction d'un bâtiment neuf en R+2 sur une emprise foncière d'environ 1 500 m² appartenant à la commune. Les espaces de la maison de santé sont regroupés en 3 ensembles fonctionnels :

- Les espaces partagés
- Le centre de santé
- Les professionnels libéraux

Le coût total des travaux est de 2 522 000 € HT.

Pour financer ces travaux, il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ces demandes ;
- Pour : 15
- Contre :
- Abstention :

3. MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur Madame Claire MEDALE-GIAMARCHI - maire adjointe en charge de l'éducation

Le conseil municipal est informé de la nécessité de modifier les tarifs des divers services municipaux de la commune, qui, pour certains, sont inchangés depuis les délibérations du 6 avril 2017 (locations salles, cimetière) et 5 juillet 2018 (centre de loisirs).

Monsieur le Maire propose d'établir les tarifs municipaux comme suivant :

CIMETIERE ET SERVICES POMPES FUNEBRES :

- A) Concession dans le cimetière (durée : 30 ans)
- 4 M² 310 € **proposition 400 €**
 - 6 M² 515 € **proposition 600 €**
- B) Concession dans le columbarium (durée : 30 ans)
- La case comprenant 4 places 900 €
 - Le renouvellement de concession 300 €
- C) Services pompes funèbres
- Vacations de police 20 €
- D) Dépositaire
- les trois premiers mois Gratuit
 - pour les trois mois suivants (par mois) 15 €
 - pour les six mois suivants (par mois) 40 €
 - Au-delà et par mois supplémentaire 60 €

SALLE POLYVALENTE :

- Caution obligatoire	Montant de la location
- Chauffage/Electricité à la journée	50 € - Tarif hiver du 1 ^{er} novembre au 30 avril 20 € - Tarif été du 1 ^{er} mai au 31 octobre
- Location pour les habitants de Montesquieu-Volvestre	130 € le forfait 1 jour de 10h00 à 10h00 proposition 150 € 220 € le forfait 2 jours de 10h00 à 10h00 proposition 300 € 300 € le forfait week-end du vendredi 16h00 au lundi 8h00 proposition 400 €
- Location pour les personnes extérieures	330€ le forfait 1 jour de 10h00 à 10h00 proposition 350 € 425 € le forfait 2 jours de 10h00 à 10h00 proposition 500 € 500 € le forfait week-end du vendredi 16h00 au lundi 8h00 proposition 550 €

Associations : Cette salle est mise gracieusement à disposition des associations de Montesquieu-Volvestre régies par la loi 1901 en fonction de la disponibilité de la salle et ayant transmis le procès-verbal de leur assemblée générale, les comptes annuels, la composition de leur bureau ainsi que l'attestation d'assurance (responsabilité civile).

SALLE D'ARGAIN (Maximum 45 personnes) :

- Caution	150 €
- Location pour les habitants Montesquieu-Volvestre	60 € la journée proposition 100 €
- Location pour les personnes extérieures	120€ la journée proposition 150 €

Cette salle est mise gracieusement à disposition des associations de Montesquieu-Volvestre régies par la loi 1901 et ayant transmis le procès-verbal de leur assemblée générale, les comptes annuels, la composition de leur bureau ainsi que l'attestation d'assurance (responsabilité civile).

SALLE DE LA BASE DE LOISIRS « LAS PLAGNES » (Maximum 10 personnes) :

- Caution	150 €
- Location pour les habitants de Montesquieu-Volvestre	60 € la journée proposition 100 €
- Location pour les associations de Montesquieu-Volvestre	Gratuit
- Location pour les personnes extérieures	120€ la journée proposition 150 €

Cette salle est mise gracieusement à disposition des associations de Montesquieu-Volvestre régies par la loi 1901 et ayant transmis le procès-verbal de leur assemblée générale, les comptes annuels, la composition de leur bureau ainsi que l'attestation d'assurance (responsabilité civile).

SERVICE ENFANCE JEUNESSE - CENTRE DE LOISIRS

- **CLAE**

QF	QF<400	401 à 800	801 à 1200	QF> 1200
CLAE séquence matin (7h à 8h30)	0,45 € proposition 0.5€	0,60 € proposition 0.65€	0,75 € proposition 0.80 €	0,90 € proposition 0.95€
CLAE séquence du soir élémentaire (16h45 à 18h30)	0,53 € proposition 0.6€	0,70 € proposition 0.75€	0,88 € proposition 0.95€	1,05 € proposition 1.10€
CLAE séquence du soir Maternelle (16h30 à 18h30)	0,60 € proposition 0.65€	0,80 € proposition 0.85€	1,00 € proposition 1.05€	1,20 € proposition 1.25€

Il est à noter que toute séquence commencée sera facturée dans son intégralité.

- **CLSH (pas de changement)**

TRANCHE QF	QF<400	401 à 800	801 à 1200	QF> 1200
CLSH ½ Journée Sans repas	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €
CLSH ½ Journée avec repas	7,50 €	8 €	8,50 €	9 €
CLSH Journée Sans repas	7,50 €	8 €	8,50 €	9 €
CLSH Journée Avec repas	10,50 €	11 €	11,50 €	12 €

- **CLAC et CAJ**

Les cotisations annuelles d'adhésion sont fixées à 7€ pour le CAJ et à 3€ pour le CLAC qui permet l'accès à l'ensemble des équipements et animations.

Proposition : 10 € CAJ et 5 € CLAC

MEDIATHEQUE

Actuellement l'accès à la médiathèque est gratuit.

Proposition 10 € pour les personnes majeures ne résidant pas à Montesquieu-Volvestre.

ILE DU RAMIER : Mise à disposition 50 € la journée

Cet espace public est mis gracieusement à disposition des associations de Montesquieu-Volvestre régies par la loi 1901 et ayant transmis le procès-verbal de leur assemblée générale, les comptes annuels, la composition de leur bureau ainsi que l'attestation d'assurance (responsabilité civile).

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire et les tarifs des services municipaux applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, tels que présentés ci-dessus ;
- De remplacer par la présente toutes les délibérations antérieures ayant pour objet la fixation des tarifs municipaux inscrits ci-dessus.

- *Pour* : 15
- *Contre* :
- *Abstention* :

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. VENTE D'UN VEHICULE APPARTENANT A LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur Alain SENTENAC – Conseiller municipal

La commune dispose d'un parc de véhicules lui permettant d'exercer ses compétences (propreté urbaine, la collecte des déchets verts,.....). Il convient de renouveler régulièrement les véhicules les plus anciens.

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important d'un camion affecté aux services techniques, la commune a acquis un camion Renault Master III immatriculé GA-942-KT pour un montant de 29 729.76 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre l'ancien véhicule, qui est un fourgon Boxer Peugeot de 2005 ayant effectué 211 500km, pour un prix de départ à 3 200 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la vente du véhicule Peugeot Boxer immatriculé DL-006-JK
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

5. NUMEROTATION DE LA RUE DE LA GARE

Rapporteur Monsieur Christian JANOTTO – Conseiller municipal

Suite à une mauvaise numérotation, le maire propose de réattribuer des numéros de voirie à la rue de la gare, à partir de la rue de la Casterette jusqu'au croisement de la rue du Collège et du chemin des Perdous.

Des numéros pairs seront attribués de façon croissante aux bâtiments situés du côté droit de la voie au fur et à mesure de l'éloignement de la rue de la Casterette vers la rue du collège et des numéros impairs seront attribués sur le côté opposé.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la réattribution des numéros rue de la gare
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Rapporteur : Mme Joëlle DOUARCHE – adjointe chargée de la culture

Les membres du conseil sont informés qu'un logement communal de type studio, situé au 1 rue Janet, a été rénové et est disponible à la location. Une personne s'étant déclarée intéressée, il convient de conclure un bail de location.

Le bail de location pourrait être conclu, à compter du 1^{er} septembre 2023, à titre précaire et révocable moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 200 euros révisable annuellement et le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette location.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- D'accepter de conclure un bail précaire et révocable pour la location de l'appartement aux conditions fixées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mme Evelynne ICARD s'interroge sur la durée de la location car cet appartement est réservé pour le maître-nageur les mois de juillet et août.

Monsieur le maire précise que cette obligation de libérer l'appartement durant l'été a été indiquée à la personne qui souhaite louer.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE (Titres d'identité et de voyage)

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU - Maire

La commune a été sollicitée par les services de la préfecture pour l'installation dans notre commune d'un dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports.

Après réflexion, il a été décidé de donner une suite favorable à cette demande.

La mise en place de ce service, même s'il existe une aide de l'état de 9 000 € par an qui peut être majorée, va représenter un coût pour notre commune notamment à travers le recrutement d'un agent à temps complet. Toutefois, il convient de s'inscrire dans la volonté d'amélioration des délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité pour les habitants de nos territoires ruraux.

La mise en place du dispositif de recueil permettra notamment aux habitants de notre commune et du Volvestre de bénéficier d'un service de proximité et d'un meilleur maillage du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec la préfecture relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés ». Cette convention, conclue pour un an et renouvelable par tacite reconduction, détermine les obligations de chacun (ANTS, préfet et mairie).

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la préfecture relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés ».

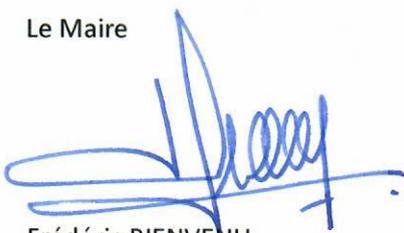
Pour : 15

Contre :

Abstention :

La séance est levée à 22h

Le Maire



Frédéric BIENVENU



La secrétaire de séance

Claire MEDALE-GIAMARCHI

